

Le Temps constate... rédacteur en chef... beaucoup de... la présente... l'oi électorale, la sup... entraves fiscales de la presse, ont même pas mentionnées dans le... du souverain, et il ajoute :

semble réservée aux af... absolument vide, et a... un morceau académique... que. Il y a dans le... qui intéressent la... d'Orient notam... éclaircissements, donne aucun; il mani... relations étrangères, concis qu'absolu.

avons bien peur de n'y pouvoir dé... autre chose que des menaces voilées, programme de réformes très insuffisant et les incurables illusions du pouvoir personnel. — A. Neftzer

Le Journal de Paris trouve que la forme litt... de discours est un peu rochocée et il estime qu'au fond, ce qui domine évidemment c'est la préoccupation de l'Empereur de mettre en avant sa personne et sa prérogative personnelle.

Le discours, dit M. Planquette, le secré... de la rédaction, est loin de nous promettre de nouveaux accroissements de la puissance ou de l'influence parlementaire. Il n'est pourtant pas infill... Il nous paraît contraire à la vérité ou injuste de ne pas reconnaître que de nouvelles et sérieuses réformes dans le sens libéral nous sont promises. Mais, que la liberté avance ou qu'elle recule, l'Empereur semble tenir à nous dire qu'elle reculera ou avancera selon sa volonté particulière : et voilà, selon nous, ce qui est le mot et l'accent du discours impérial.

Dans l'Union, M. Poujoulat s'exprime ainsi : « On ne peut guère s'empêcher de sourire en lisant ces paroles de discours : « Aidez-moi, messieurs, à sauver la liberté ! » Il n'est que trop vrai que le génie du 2 décembre, voulant « sauver la liberté », aura besoin d'être grandement aidé.

La harangue impériale s'est inspirée d'une double pensée de modération et de justice, en disant que de la réunion à Rome de tous les évêques de la Catholique, on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de conciliation.

Oui, le Concile du Vatican ne peut faire qu'une œuvre de paix et de vérité qui planera au-dessus des misères et des décadences de notre temps; c'est une aube qui va se lever au moment où tant de soleils se couchent.

M. de Girardin est bien loin d'être satisfait et il exprime sa manière de voir avec une grande sévérité : « Les lieux communs sur l'ordre avec la vieilles monnaies condamnées à la refonte. Il serait temps qu'une politique nouvelle parlât un langage moins suranné.

La logique a prouvé une fois de plus qu'on ne la violait pas — aussi aisément qu'on viole la liberté, car c'est la session prorogée, c'est une fin de session qui a été ouverte solennellement aujourd'hui par le discours impérial.

Triste aveu de l'indigence de notre politique ! Elle n'a trouvé à louer à l'extérieur que l'abolition de l'esclavage par les Etats-Unis, du serfage par la Russie, de l'Eglise anglaise en Irlande par l'Angleterre, la jonction de la Méditerranée et de la mer Rouge par la Compagnie, et enfin la réunion du Concile à Rome.

Pas un acte dans la France ait pu justement se glorifier ! — EMILE DE GIRARDIN.

On voit que jusqu'ici l'impression n'est guère favorable. Cependant attendons l'avis des journaux indépendants, avant de porter un jugement définitif.

ALFRED REBOUX.

Chronique Locale

Nous pouvons donner aujourd'hui le texte des protestations adressées au Ministre de Commerce par les Chambres consultatives de Roubaix et de Tourcoing.

Voici comment s'exprime la Chambre de Roubaix :

Roubaix, 24 novembre 1869.

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Monsieur le Ministre, Le Journal officiel vient d'apprendre à l'Industrie française que, pour répondre à ses réclamations, le Gouvernement n'a pas trouvé mieux à faire que de réorganiser le Conseil supérieur du commerce en le chargeant de préparer, par une enquête, les modifications de tarifs qui peuvent être reconnues nécessaires.

Depuis quelques mois, un délégué officiel parcourt toutes nos contrées industrielles et ne recueille sur son passage que doléances et protestations, avec la mission, a-t-il assuré, d'en reporter au Conseil des Ministres l'expression tout entière « sans en déguiser même la vivacité; » partout des millions de voix s'élèvent et s'élèvent pour réclamer énergiquement la dénonciation des Traités, et à ce cri unanime de l'Industrie en détresse, on répond par un acte autoritaire, dont la portée, dans les circonstances actuelles, ne saurait échapper aux esprits les moins clairvoyants. En vain, pour lui enlever ce caractère, le Gouvernement tient-il à faire figurer dans le Conseil d'enquête des Sénateurs, des Députés et même quelques notables commerçants; tous les membres du Comité n'en sont pas moins nommés directement et exclusivement par le Gouvernement lui-même, et l'industrie se demande ce qu'elle peut attendre d'une commission qu'elle n'a pas été appelée à élire, et qu'elle considérera, quoi qu'on dise, comme représentant le pouvoir duquel elle tient son mandat.

Chose étrange ! dans ce temps où, depuis les plus humbles fonctions jusqu'à la Dignité Impériale, tout pouvoir trouve sa confirmation et sa sanction dans un suffrage plus ou moins étendu, l'Industrie est condamnée à rester sous la tutelle gouvernementale, et les Chambres de commerce, malgré leur institution légale et le mandat qu'elles ont reçu, se voient refuser le droit de concourir à la nomination d'un tribunal chargé de décider du sort de l'Industrie. Nous disons décider, car il y a tout lieu de croire que son travail préparatoire s'imposerait par le Gouvernement lui-même à la confiance de nos députés.

Qu'on ne réponde pas à nos alarmes par les noms de quelques hommes honorés que la France a acclamés comme les défenseurs de notre grande industrie nationale et qu'un arrêté ministériel a voulu adjoindre à la Commission primitivement nommée. Si leur présence au milieu du Conseil supérieur suffit à rassurer des esprits facilement confiants, si leur dignité leur permet de siéger, comme commissaires spéciaux, au sein d'une assemblée dont les décisions resteront peut-être marquées du sceau de son origine, nous savons assez que malgré leurs efforts, ils auront le sort des minorités vaincues, et la douleur d'enregistrer leur impuissance et notre défaite.

La Chambre consultative de Roubaix veut représenter à Votre Excellence que le gouvernement va droit à l'encontre du but qu'il déclare poursuivre.

Dans votre rapport à l'Empereur, vous affirmez, Monsieur le ministre, que « les hommes éminents » appelés à composer le Conseil supérieur du commerce « offrent à tous indépendance, compétence, sécurité. » Ce n'est cependant pas avec sécurité que nous les voyons choisis par un gouvernement dont un ministre a déclaré, il y a trois mois à peine, que rien ne serait changé à la politique commerciale de l'Empire, et qu'à leur tête nous remarquons les deux auteurs de traités, si humiliants dans leur origine, et si désastreux dans leurs conséquences. Ce n'est pas sans une légitime défiance et sans alarmes, que nous retrouvons, comme en 1860, ces hommes d'Etat, ces théoriciens de l'époque, qui ont fait, au Sénat, au Corps législatif, sou-

nant à outrance leurs utopies en face de l'industrie aux abois, et se font une gloire de l'œuvre à laquelle ils ont tristement attaché leurs noms. Nous les retrouvons et nous les reconnaissons ces hommes qui alors ont dirigé l'enquête, de la façon expéditive que la France indignée a dévoilée; contre eux, l'industrie tout entière a protesté; contre eux aujourd'hui elle s'élève avec toute l'énergie que donne une triste expérience acquise et des malheurs trop longtemps subis.

Dans quel pays, M. le ministre, les juges sont-ils appelés à réviser eux-mêmes leurs jugements? Pourquoi soumettre l'œuvre de 1860 aux hommes qui l'ont créée, et qui, dans toutes leurs déclarations publiques ont juré de la maintenir. L'industrie française n'aura-t-elle donc que des juges et point de défenseurs qu'elle ait pu choisir? Ces juges, elle les connaît! Croit-on qu'elle subira l'humiliation de se présenter deux fois devant eux pour se faire deux fois condamner?

La Chambre Consultative de Roubaix a trop la conscience de son devoir et le soin de sa dignité pour dissimuler à Votre Excellence l'explosion du sentiment public et pour se soustraire à la tâche qu'elle accomplit en ce moment; si pénible qu'elle soit. Elle déclare en son nom et au nom de ses mandataires dont, plus que jamais, elle se sent l'organe, que devant ce tribunal, nos industriels n'auront pas à comparaître.

Dans le décret qui vient d'être promulgué, nos populations indignées ne voient qu'une déception nouvelle et des plus amères. Une fois de plus, elles proclament que la seule chose urgente est la dénonciation des Traités et elles ont le regret de la voir relegateur au dernier plan, pendant que vainement on cherche à rassurer les esprits par des satisfactions illusives.

Pourquoi faut-il, Monsieur le ministre, que dans ces moments d'ébranlement général, le gouvernement attache son nom à des mesures si peu faites pour lui retenir des sympathies que l'Industrie entière a le plus grand désir de lui conserver.

Telles sont les représentations et les déclarations que la Chambre consultative, à l'unanimité, a le regret de devoir adresser à Votre Excellence.

Elle ne pouvait s'abandonner avec faiblesse, sans trahir même les intérêts si nombreux et si compromis qu'elle a l'honneur de représenter.

Aggréer Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

A. Delfosse, président; Scrépel-Rousse, vice-président; H. Toulemonde-Nollet, secrétaire; Jules Delatre; Louis Lefebvre; Réquillart-Scrépel; François Rousse; Henri Mathon; Edouard Defrenne; Gustave Wattinne; Achille Boissière.

La lettre de M. le Président de la Chambre consultative de Tourcoing est ainsi conçue : « Monsieur le ministre,

J'ai réuni aujourd'hui la Chambre consultative, et je lui ai communiqué la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 23, dans laquelle vous me priez de vouloir bien me concerter avec M. le préfet du département du Nord pour la nomination de délégués que votre circonscription aurait intérêt à faire entendre dans l'enquête qui doit s'ouvrir aujourd'hui même sur la situation industrielle et commerciale.

Après avoir délibéré, la Chambre consultative, a été unanime pour refuser de paraître à l'enquête; elle renonce également à désigner des délégués dans le rayon de sa circonscription.

Les motifs qui nous ont déterminés à cette grave mesure sont faciles à deviner. Le nouveau Conseil supérieur du Commerce compte dans son sein les principaux auteurs du traité de commerce, les fonctionnaires les plus dévoués aux doctrines du libre échange. En un mot, des hommes tellement engagés dans le système économique qui a présidé aux traités que nous ne pouvons compter ni sur leur bienveillance ni sur leur impartialité.

Nous avons conservé un triste souvenir des enquêtes qui eurent lieu, il y a dix ans, devant le Conseil supérieur du Commerce. Nous y sommes allés avec une entière confiance dans la justice de nos juges, et nous en sommes revenus tellement désillu-

sionnés que, rien, aujourd'hui, ne pourrait nous décider à comparaître à nouveau devant les hommes qui nous ont condamnés une première fois.

Du reste, M. le ministre, une enquête administrative nous semble, en ce moment, superflue. L'enquête à laquelle a procédé M. le conseiller d'Etat Ozenne, a dû éclairer le gouvernement sur nos souffrances industrielles, et votre département doit être en mesure de présenter au Corps législatif un tarif apportant un remède efficace aux maux que nous endurons.

C'est avec regret, Monsieur le ministre, que je vous transmets la décision unanime de notre Chambre consultative. Veuillez ne pas la considérer comme un défaut de concours soit envers votre ministère, soit envers votre personne, mais bien comme un acte de protestation contre des hommes qui auraient dû se recuser dans le suprême débat auquel vous nous faites l'honneur de nous inviter.

Veuillez, etc.

Bien que la lettre de la Chambre syndicale ait déjà été publiée, nous croyons devoir la reproduire encore ici, car c'est un document qui doit demeurer dans les annales de Roubaix.

A Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Monsieur le Ministre, Les industriels de Roubaix dont les intérêts ont été si gravement compromis par le traité de commerce avec l'Angleterre, viennent protester contre l'enquête gouvernementale, ordonnée par le décret du 18 novembre et contre la composition du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Aux termes du sénatus-consulte du 11 septembre, c'est au Corps Législatif qu'appartient aujourd'hui le droit de fixer les tarifs de douane. A lui seul appartient le droit de disposer du sort de nos industries; c'est de lui seul que nous voulons attendre le choix des commissaires chargés de l'enquête industrielle.

Nous devons espérer que le gouvernement de l'Empereur, comprenant enfin la nécessité de réparer le mal qu'il a fait à l'industrie, prendrait lui-même l'initiative, et proposerait spontanément la dénonciation d'un traité qui n'a causé que trop de désastres. Nous avons pensé que nos plaintes si légitimes seraient enfin écoutées et nous attendions un tout autre résultat de l'enquête à laquelle vient de se livrer Monsieur le Conseiller d'Etat Ozenne.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis, et le choix des hommes appelés à composer le Conseil supérieur, nous donne la triste certitude que le gouvernement, nous ne savons dans quel but, ne cherche qu'à temporiser, et préfère éterniser nos souffrances en continuant l'œuvre de destruction de nos industries.

Qu'il poursuive donc sa tâche, puisque rien ne peut l'empêcher. Quant à nous, nous refusons de subir le rôle qu'on veut nous faire jouer et nous nous déclarons qu'aucun de nous ne consentira à se présenter devant la Commission d'enquête que vous venez d'instituer. Nous connaissons trop l'esprit qui anime la grande majorité des hommes que vous avez si habilement choisis parmi les élites des libre-échangistes, pour consentir à les laisser décider de notre sort dans un simulacre d'enquête, où, comme en 1860, nous ne pourrions faire entendre qu'une voix impuissante. Nous ne consentons pas à comparaître devant un jury où nous devons retrouver MM. Rouher et Michel Chevalier, qui devraient se tenir à l'écart et laisser juger par d'autres, l'œuvre qu'ils ont fondée sous la pression de Richard Cobden. Nous ne les acceptons pas pour juges, parce que nous sommes leurs victimes.

Nous demandons au Corps législatif et nous acceptons une enquête sincère et loyale faite par des hommes compétents et désintéressés, choisis également dans toutes les opinions; mais jusqu'à ce que cette enquête nous soit accordée, nous continuerons à protester avec toute notre énergie, contre un traité qui a jeté le trouble et la ruine dans nos contrées, et nous poursuivons par tous les moyens en notre pouvoir, la réparation du mal qu'on nous a fait; nous conti-

tuons à vous rendre responsable des maux et désastres que doit infailliblement entraîner la prolongation de notre régime économique ne nous dénonçons à la France entière l'obstination et l'aveuglement de son gouvernement.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres de la Chambre Syndicale de Roubaix : Motte-Bossut; président; M. Motte, A. Talon, F. Erno Carlos Delatre, membres bureau; Henri Bossut; Alexandre Bulteau, Ch. Dams Richard Desrousseaux; Dillainé; Edouard Ferrier; Paul Eug. Grimond; fils; A. merel; Paul Scrépel; Ské Toulemonde-Dazin; A. Vincé Florimond Wattel; Wattel Hovelacque.

Les journaux de Lille annoncent que Kuhlmann vient de donner sa démission de président de la Chambre de commerce et membre du Conseil supérieur.

Nous recevons la lettre suivante : Roubaix, 30 novembre 1869

M. J. REBOUX, Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.

Veuillez, Monsieur, donner l'hospitalité à la note suivante :

« Les travailleurs de Roubaix s'associent à la protestation générale de l'industrie. Ils se refusent à reconnaître à toute Commission choisie en dehors de leurs mandataires réguliers, qui sont les Députés au Corps législatif, la compétence de juger la question importante des tarifs de douane, et le droit de disposer du sort de nos industries et des travailleurs.

La Commission ouvrière, P. FLIPPO, L. FLOREN, DEJAEGHER, LIAGRE, QUETRY, NIVESSE, ROUGE, MONTIGNY, LESTIVET.

Pour copie conforme : Le Secrétaire, CH. JUNKER.

Dimanche et lundi ont eu lieu dans l'arrondissement, les élections pour les conseils de prud'hommes. Ces élections ont donné pour Roubaix les résultats suivants :

Prud'hommes patrons : MM. Eloy-Toulemonde, 27 voix; Ed. Ferrier, 25; Bouy, 23; César Piat, 22; Louis Dillies, 21; André Derville, 18. La majorité des suffrages, donc acquise à MM. Eloy-Toulemonde, Ferrier et Bouy, comme membres de 1^{re} série sortant d'exercice et à MM. Piat et Louis Dillies comme membres de deuxième série.

Prud'hommes ouvriers, MM. Joseph chomme, 105 voix; Ferdinand Meslé, 102; Jean-Baptiste Lainé, 83; Jean-Lerouge, 82; Désiré Lemoine, 35; A. Martin, 31; Louis Godart, 27; Henri main, 13; Germain Duvivier, 12. En conséquence, sont nommés : membres de la 1^{re} série, MM. Franchomme, Mespleo Lainé; membre de la 2^e série, M. Jean-tiste Lerouge.

La transmission du discours de l'Empereur, commencée pour Roubaix à 4 heures 35 m., était terminée à 2 heures 40; à 3 heures et quelques minutes, les premiers exemplaires sortaient de nos presses. L'impression du public était telle qu'on ne nous a pas laissé le temps de corriger les fautes typographiques inévitables dans un travail aussi rapide.

Certaines personnes, étrangères aux choses de l'imprimerie, s'étonnent du peu de temps qui s'écoule entre la réception et l'impression du discours. L'explication est facile. Grâce à l'obligeance de M. Crépin, directeur du bureau télégraphique, ce discours arrive à notre imprimerie par fractions de quelques lignes qui sont livrées immédiatement aux ouvriers. La composition se trouve ainsi terminée presque en même temps que la transmission.

La harangue impériale d'hier contient 1254 mots.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 4 DÉCEMBRE 1869.

— 27 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite).

XIX.

faire naître l'af... z, Alliette; ainsi ne sont point entendez. — frère, de n'a... qui est votre... te, je ne vous le... sagement.

posant qu'elle soit dans le vrai, ne voua...

— Si je le puis, je ne demande pas mieux.

— De quoi s'agit-il?

— Interrogez votre cœur, mon ami, et s'il vous répond qu'il aime Corinne, faites ensuite tout ce qu'il vous conseillera : je le crois trop noble pour se tromper.

— Je suivrai votre conseil, ma sœur; mais je vous le répète encore que vous attachez trop d'importance à cette affection qui n'est que la suite d'une amitié d'enfance.

— N'appellez pas amitié d'enfance, Tristan, un sentiment qui a détruit le plus permanent que les anges aient jamais posé sur les lèvres d'une jeune fille, et assombri le front le plus serein qui ait jamais réjoui le cœur d'un père ! J'ai peu d'expérience, mon ami; mais j'ai des instincts, des révélations, et ce sont eux qui m'ont appris que Corinne éprouvait pour vous une de ces affections dont on souffre alors même qu'elles rendent heureuses, et qui font mourir quand elles ne sont pas partagées.

— Vous me faites frémir, Alliette ! — s'écria Tristan avec une chaleur qui témoignait de la noblesse de ses sentiments et de loyauté de ses intentions. — Oh ! puisque vous avez si bien deviné le mal, ma sœur, aidez-moi à guérir votre amie, je vous le demande en grâce.

— Pourquoi ne chercheriez-vous pas plutôt à la consoler, mon frère ? ce serait plus facile pour vous, n'est-ce pas ?

— Non, mon frère, ce n'est pas la peine, et quand le moment sera venu de la tenir, vous pourrez me la rapporter jusque-là, mon ami,

— Que vous épousiez Corinne ?

— L'aimez, mon frère; si vous ne l'aimez pas, que vous quittiez le pays pour quelque temps, ce qui sera bien triste pour moi, et pour vous aussi, je l'espère.

— Alliette, pensez-vous que mon père eût approuvé un semblable mariage ?

— Je crois, mon frère, qu'il ne l'eût pas choisi; mais je suis sûr qu'il l'eût permis dans la situation où sont les choses.

— Et vous, ma sœur, le désirez-vous vivement ?

— Moi, mon bon Tristan ! — s'écria-t-elle — mais c'est le vœu le plus cher de mon cœur.

— Vous fera-t-il oublier tous les chagrins que je vous ai causés depuis quelques mois ?

— C'est impossible, puisque c'est déjà fait.

— Enfin, ce mariage vous consolera-t-il de celui que vous devez faire ? — demanda Tristan, en arrêtant sur Alliette un regard qui plongeait jusqu'au fond de son âme.

— Je n'aurai peut-être pas besoin d'être consolé, mon frère; je ne suis pas encore madame d'Igornay — continua Alliette en s'efforçant de sourire — ainsi, jusqu'à présent, je ne puis répondre du passé.

— Cependant vous retirez pas la parole que vous m'avez donnée — reprit Tristan avec une inquiétude visible ?

— Non, mon frère, ce n'est pas la peine, et quand le moment sera venu de la tenir, vous pourrez me la rapporter jusque-là, mon ami,

marions-en le moins possible. Mais revenons Alliette avec l'empressement d'une personne qui laisse un sujet de conversation pénible pour en reprendre un qu'elle avait quitté à regret.

— Que comptez-vous faire avec leur Briant ? ne serait-il pas convenable de leur dire un mot de vos intentions ? ne fût-ce que pour les rassurer dans le cas fort probable où ils partageraient les inquiétudes dont vous m'avez soulagée.

— Il me semble que ce serait bien vite en besogne, ma sœur — répondit Tristan avec une hésitation dans laquelle il était facile de deviner l'incertitude de son esprit — je trouve Corinne une charmante personne; je suis touché de ses sentiments pour moi; je l'aime tendrement, mais un mariage, Alliette, c'est une chose de bien grave, surtout quand il s'agit d'encourir le blâme de ses pères par une mésalliance. Permettez-moi de réfléchir, ou plutôt de me fortifier dans la résolution que vous m'avez inspirée, car je crois bien que je finirai par faire ce que vous m'avez dit.

— Je le crois aussi, mon ami, parce que j'ai foi en la noblesse de votre cœur. Quant à la mésalliance, mon frère, au temps où nous vivons, cela n'a pas une bien grande importance. Celle qui vous épousera sera toujours comtesse de Beauregard, et si elle est digne de ce titre et de ce nom, le monde n'y trouvera pas à redire.

— Alors, ma chère petite sœur, nous ferons deux noces le même jour — dit Tris-

tan avec un gaité un peu forcée — sera charmant. Bonsoir, Alliette; vous êtes adorable bonté.

— Deux noces le même jour ! murmura Alliette, en laissant tomber sa tête sur sa poitrine pendant que son frère s'occupait avec l'empressement d'un homme qui vient de subir une épreuve désagréable et qui est bien aise qu'elle soit finie.

XX

CELUI QUE MADAME BRIANT APPELA UN VIEUX RADOTEUR.

La victoire que madame Briant avait remportée sur son mari, tout en laissant croire à ce dernier qu'il restait maître du camp de bataille, et l'explication amicale de Tristan et d'Alliette avaient amené, pour les principaux personnages de cette histoire, un de ces phases paisibles qui se produisent quelquefois au milieu des situations tristes comme pour donner une apparence de repos et une ombre d'espérance aux âmes qui souffrent de ces situations. Ainsi le docteur satisfait d'avoir montré du caractère, avait édit à son ami Ragonneau pour lui faire connaître son désir de ne marier Corinne que lorsqu'elle aurait dix-huit ans accomplis, et l'opère de Simon avait accepté cette excuse sans arrière-pensée, et répondu qu'il attendrait toutes choses restant comme elle étaient, ce qui n'aurait aucune difficulté puisque Simon n'avait eu connaissance de rien.

(La suite au prochain numéro.)